Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Mission interministérielle de vigilance
et de lutte contre les dérives sectaires

Compte rendu
du Comité exécutif de pilotage opérationnel
du 13 octobre 2015

Etaient présents : Madame BENSADON, Madame BERGERE-DUCOTE, Madame CAHEN, Monsieur CHAMBAUD, Madame COMA, Monsieur COLLOMBIE, Madame DOYTCHINOV, Monsieur FRERE, Madame GALLOT, Monsieur GUICHARD, Monsieur GUILMIN, Madame HOSTALIER, Madame ISLER, Madame LAMBLING, Monsieur LACOSTE, Madame LAPLOIX, Madame MARTINEZ, Monsieur MIS, Monsieur OLIVARES, Monsieur PEAUCELLE, Monsieur PERROT, Monsieur PHAURE, Monsieur PITON, Monsieur REMY, Monsieur RICHARD, Monsieur TIERI, Monsieur VIEILLARD-BARON, Monsieur VIVIANI, Monsieur VIZET.

La réunion débute à 9h30. Le président Serge Blisko remercie les personnes présentent.

1) Actualités

- Renouvellement du mandat du Président Serge Blisko par décret du 5 octobre 2015 paru au *JO* du 7/10/2015.

- **Revue de presse** présentée par [redacted], secrétaire générale adjointe. La Miviludes est largement interrogée par des journalistes pour son expertise. Depuis le mois de juin le rythme est de plusieurs appels par jour de la presse et plusieurs interviews du président par semaine. Sont présentées :

- 3 dépêches AFP sur les affaires [redacted] (intervention de la gendarmerie dans le cadre de plaintes concernant la situation de mineurs au sein de la communauté établie dans les Pyrénées-Atlantiques) ; les [redacted] (la Miviludes a reçu des victimes et les a accompagnées jusqu'au dépôt de plainte) ; et la société [redacted] (dont les dirigeants sont scientologues, les salariés ayant porté plainte).

- 2 dépêches AFP sur les conventions de partenariat signées avec le Conseil national de l'Ordre des médecins, d'une part et avec le Conseil national de l'Ordre infirmier, d'autre part. Parmi les articles, plusieurs interviews dans le domaine de la santé qui illustrent l'activité de prévention dans ce domaine. Quelques articles sélectionnés concernent à la fois les dérives sectaires et la radicalisation jihadiste, les deux sujets faisant parts égales dans les demandes de la presse.

Interrogation de Monsieur l'Ambassadeur Peaucelle concernant un article paru dans le Nouvel Observateur *sur le mouvement* [redacted] *mettant en cause un ancien chercheur du CNRS. Mme* [redacted] *précise que la Miviludes a été interrogée par le journaliste même si cette dernière n'est citée dans l'article.*

Le président évoque le dossier des [redacted] *qui est étroitement suivi par la Miviludes et qui fait l'objet de la part de la conseillère qui suit le dossier d'une information des services intéressés par le sujet (MAE, BCC, services de la police judiciaire).*

- **Contentieux** : trois décisions récentes en matière de communication de documents sont favorables à la Miviludes dans le sens où les réserves proposées pour protéger certaines informations ont été retenues par le juge. En revanche, une demande émanant de la scientologie de la liste nominative des agents de la Miviludes a fait l'objet d'une décision d'obligation de communication sur laquelle le Secrétaire général du Gouvernement fait appel devant le Conseil d'Etat, estimant que le TA de Paris n'a pas tenu compte des enjeux de sécurité

publique. Une demande d'indemnisation d'une société de formation en [redacted] s'estimant préjudiciée par une mention dans le rapport d'activité 2011, a été rejetée par le TA de Paris. La société a déposé un recours devant la Cour administrative d'appel de Paris. Enfin, une instance engagée devant les tribunaux québécois par [redacted] s'estimant diffamée dans une interview donnée par le Président de la Miviludes au journal *La Presse*, a conclu à l'incompétence de la Cour. L'affaire pourrait être portée devant un tribunal français.

2) Activités

Quelques chiffres: du 1er juillet au 30 septembre 2015, la Miviludes a reçu 495 signalements et courriers (95 % de courriels via les formulaires en ligne) dont 373 émanent de particuliers : 78 au pôle Santé, 51 attribués au pôle Sécurité, 51 au pôle Mineurs et 40 au Pôle économie, travail-emploi et formation professionnelle. Les conseillers de la Miviludes ont délivrés 40 formations et réalisés plus de 70 déplacements en région au 2e semestre. Trois sessions de formation de formateurs se sont tenues, particulièrement destinées aux agents de la PJJ. La Miviludes a participé à 15 réunions en préfecture dont l'Ile de La Réunion et les Hauts-de-Seine et a prévu de participer à celle organisées dans le Cher, les Vosges, la Préfecture de Police de Paris, la Charente.

En matière de prévention de la radicalisation : participation au groupe de travail sur les indicateurs de basculement, sur les fiches de bonnes pratiques (notamment une sur Internet), le comité de suivi des interventions du CPDSI-Equipe mobile et enfin les réunions de préfiguration du futur « centre réinsertion et citoyenneté ».

Pôle santé:

- Renforcement du partenariat avec l'École des hautes études en santé publique (EHESP). Il se traduit notamment par l'ouverture d'un **module de formation sur les dérives sectaires** à la rentrée de janvier comprenant 3 sessions de 2 jours (mécanisme d'emprise; réponse de l'Etat; place de la victime). Il se tiendra à Paris et il vise un public large, au-delà des professionnels et cadres de la santé.

- Un dépliant sur la prévention des dérives sectaires pour les personnes âgées résidant dans les établissements va être distribué prochainement.

- Des contacts pris avec les Instituts de formation en soin infirmier (IFSI) visent à promouvoir une sensibilisation aux dérives sectaires en santé. Avec 160 établissements en région parisienne sur l'ensemble des disciplines autour de la santé et du parcours de soin, il faut trouver des relais, la Miviludes ne pouvant pas intervenir dans chacun.

- La convention avec la Mutualité française conduit à intervenir en région pour sensibiliser les acteurs. Il s'agit d'éviter de cautionner des pratiques dénuées de toute valeur thérapeutique par leur remboursement par les mutuelles.

- Le président est intervenu devant les directeurs généraux des ARS à leur séminaire mensuel. Un référent dérives sectaires est maintenant présent dans les ARS.

- Deux conventions de partenariats importantes ont été signées : avec le Conseil national de l'Ordre de médecins et avec le Conseil national de l'Ordre des infirmiers. Une convention avec le conseil national de l'Ordre national des masseurs-kinésithérapeutes sera signée en décembre.

Pôle Education-Jeunesse :

- Les formations sur la radicalisation se sont multipliées et occupent considérablement les deux conseillères du pôle. Ces formations concernent particulièrement la Protection judiciaire de la jeunesse qui a planifié la formation de ses 9 000 agents. Cela a conduit la Miviludes à former des formateurs. Une cinquantaine aura été formée d'ici la fin de l'année.

- S'agissant de l'Education nationale, la Miviludes a participé à l'évaluation des remontées de terrain. L'objectif de cette enquête était d'évaluer quantitativement mais aussi qualitativement les besoins de formation dans le domaine de la prévention de la radicalisation.

Mme Hostalier précise qu'en matière de dérives sectaires il n'y a pas de remontées particulières des référents académiques. La scolarisation à domicile augmente et cela a été particulièrement observé à de la rentrée. Il s'agit de savoir si c'est un effet de mode ou si le sujet est plus prégnant et un effet du lobbying pour dévaloriser l'Education nationale. (Le sujet est abordé dans le rapport activité 2013-2014 relativement à la mouvance New Age, mais Frédérique Pernin relève que la tendance vient de toute part).

Sur la prévention de la radicalisation, Mme Hostalier précise qu'il y a un référent distinct dérives sectaires et radicalisation (le plus souvent des Dasen). Les personnes qui seront chargées de mettre en place les formations ne seront pas nécessairement ces référents. Début janvier, les formations seront incluses dans le plan national

de formation. Cependant des journées de sensibilisation académiques ont été organisées notamment pour les CPE, ainsi qu'à l'ESEN.

En ce qui concerne la Protection judiciaire de la jeunesse, Monsieur Phaure indique un référentiel d'évaluation au soutien des pratiques professionnelles des éducateurs de la PJJ et des éducateurs de la protection de l'enfance. Un soutien pédagogique sur les mécanismes d'emprise mentale est prévu. La Miviludes sera consultée sur le module actuellement en cours de rédaction.

Pôle affaires économiques, travail-emploi, formation professionnelle:

Parmi les dossiers sur lesquels travaille le pôle dans le domaine économique, le développement des ventes multi niveaux reste un sujet d'inquiétude majeur. Autre sujet d'attention du pôle, les tentatives de captation de biens immobiliers de communautés catholiques vieillissantes. Une tentative a récemment été déjouée. Le pôle a beaucoup travaillé sur le mouvement des [redacted] accompagnant les victimes jusqu'au dépôt de plainte.

La formation professionnelle qui représente un budget de 35 Md euros par an est un secteur très convoité par les mouvements sectaires. La réforme récente (décret d'application au 1er juillet 2015) a conduit la Miviludes à engager un partenariat avec la Commission nationale de certification professionnelle; avec les OPCA (organisme paritaire collecteur); le Comité de l'éthique de l'UNIFAF; l'ANFH...

M. Rémy confirme que dans le domaine de la formation professionnelle les tromperies sont nombreuses. La labellisation des organismes de formation et la responsabilisation des financeurs mises en place par la réforme donnent de nouveaux leviers pour lutter contre les dérives dans ce domaine. L'exemple de la formation en « [redacted] » méthode non éprouvée et dénoncée comme telle depuis plusieurs années par la Miviludes illustre le phénomène.

Monsieur [redacted] (Bureau central des cultes) demande des précisions sur le problème de la dévolution des biens (immeubles conventuels et belles propriétés) des communautés monastiques vieillissantes.

Pôle sécurité :

Les formations, particulièrement dispensées aux officiers et sous-officiers de Police et de Gendarmerie, mobilisent plus du tiers de temps des deux conseillers du pôle. Aux interventions dans le cadre de programme de formation, s'ajoutent le suivi de mémoires de recherche des officiers de gendarmerie (3 en cours) et la sensibilisation des personnels sur le terrain et des agents du renseignement opérationnel.

Le pôle sécurité rencontre en moyenne une à deux familles de potentielle victime ou des victimes, et les accompagne le cas échéant vers une démarche judiciaire en recherchant les éléments constitutifs d'infraction. Comme cela a été souvent évoqué, la qualification d'abus de confiance répondant à l'article 223-15-2 du code pénal (loi About-Picard) est difficile à obtenir, le temps jouant contre la constitution de preuves. À cet égard, les échanges et le concours apporté par le pôle sécurité aux enquêteurs est un élément important. Un formulaire pour les aider à mener les investigations et les auditions a été mis au point.

Le pôle souligne que, outre les échanges avec les services de renseignement et les services d'enquête, particulièrement la CAIMADES, les demandes de sociétés privées portant sur des phénomènes d'entrisme se sont multipliées. Il y a aussi des demandes d'information des magistrats instructeurs.

Le pôle mentionne la « zone grise» que devient la région parisienne pour la Miviludes en l'absence d'échanges d'information avec la préfecture de Police de Paris.

Le pôle sécurité assure beaucoup de déplacements en préfecture (réunion du groupe de travail sur la lutte contre les dérives sectaires). Sa présence permet souvent une remobilisation des équipes sur le terrain et permet à ces dernières de mieux identifier la nature des troubles quand ils sont liés à des dérives sectaires. Les évènements sur l'île de la Réunion d'octobre 2015 en sont une claire illustration. Après un déplacement de la Miviludes ([redacted] sur un groupe d'une vingtaine de femmes ayant quitté le domicile conjugal (avec leur filles pour certaines) a été identifiée alors que les violences générées par cette situation auraient pu être perçues comme un conflit ethnico-religieux.

Conférence de l'OSCE du 29-30 septembre à Varsovie :

Monsieur l'Ambassadeur Peaucelle évoque cette conférence à laquelle il a participé, tandis que deux conseillers de la Miviludes ont également fait le déplacement. Il s'agit d'une rencontre annuelle sur la mise en œuvre par les États des engagements relatifs à la dimension humaine. L'OSCE, organisation internationale de la détente Est-Ouest, joue un rôle dans les zones de conflits. Avec le processus d'Helsinki, 3 grands domaines ou corbeilles ont été déterminés, le 3e portant sur les droits de l'Homme et se réunissant à Varsovie (alors que le siège de l'organisation est à Vienne). Chaque automne durant une quinzaine de jours, un point est fait sur toutes les libertés.

Deux sujets intéressaient la Miviludes : la non-discrimination en matière religieuse, et liberté religieuse et la place de l'Islam dans la société. C'est aussi une tribune pour ceux qui veulent dénoncer la laïcité à la française au nom de la liberté religieuse. Une soixantaine d'États prennent la parole sur 2h30 donc un temps d'expression extrêmement contraint: 2 mn 30' de présentation et 1mn30' de droit de réponse.

La France n'est pas mise en cause par d'autres pays, mais elle l'est en revanche par des ONG qui sont largement présentes et qui ont un temps de parole équivalent aux délégations nationales. Il y a des ONG sérieuses et d'autres dont l'objet est obscure.

La France a été mise en cause par une ONG dénonçant la persécution dont ferait l'objet l'église de Scientologie; l'interdiction aux jeunes filles musulmanes d'aller à l'école que représenterait la loi de 2004; et l'atteinte à la pudeur des femmes que serait la loi de 2010.

La participation est frustrante mais c'est nécessaire d'y être et de ne pas laisser le public mal informé croire que la France ne peut pas répondre. Les contacts pris en marge des présentations et des *side events* sont intéressants. On y repaire aussi des activistes internationaux.

Cette année des efforts de pédagogie particuliers étaient à déployer pour contrer les discours (notamment organisés par la Turquie) sur l'islamophobie en France, cela en expliquant l'action de la France sur la protection de lieux de cultes, le dialogue avec l'Islam de France...

Y être reste pénible mais ne pas y être est pire !

3) Renforcement du maillage territorial de prise en charge psychothérapique des jeunes radicalisés

La contribution de la Miviludes au dispositif gouvernemental de prévention de la radicalisation piloté par le Centre interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) est rappelée.

Dans ce cadre la Miviludes apporte sa contribution sous la supervision du Professeur Safran, conseillé santé du Ministre de l'Intérieur et du Préfet de Police de Paris, sur le maillage territorial psychothérapique public ou libéral.

Il est précisé que la majorité des jeunes (mineurs ou jeunes majeurs) qui se radicalisent ne présentent pas de troubles psychiatriques, comme les victimes des dérives sectaires ne relèvent pas nécessairement de la psychopathologie. Il n'y a d'ailleurs pas de traitement mais une évaluation doit être faite pour proposer un accompagnement adapté. Des familles éprouvées aux adolescents qui présentent des troubles, la prise en charge doit mobiliser des associations de soutien aux familles, les missions locales, les maisons des adolescents, jusqu'aux agents publics qui peuvent avoir besoin d'une supervision.

Il y a une grande hétérogénéité dans la prise en charge sur le territoire et il faut parvenir à combler les zones où il n'y a pas de ressources identifiées.

Il s'agit dans un premier temps de recenser les difficultés sans entrer dans le détail des pratiques. Suivra une phase d'échanges et une réflexion sur le développement de formations adaptées aux besoins. Il s'agira de répondre à des questions aussi diverses que celle des moyens d'amener une famille ou un adolescent à consulter un psychologue, de lever les réticences de certains professionnels sur les signalements, le problème du secret médical objectés par des praticiens...

Un questionnaire a été adressé aux associations début septembre sur les moyens, les besoins et les difficultés qu'elles rencontrent. Il est envisagé aussi un questionnaire aux préfets afin d'établir une cartographie des structures sur lesquelles s'appuient les cellules préfectorales de suivi.

Monsieur Chambaud (EHESP) interroge sur le rôle que peuvent jouer les maisons des adolescents, sur la diversité des pratiques et sur les moyens de mobiliser les professionnels de santé.

Monsieur Perrot (PJGN) demande si est seule considérée la radicalisation islamique ou la radicalisation violente; s'il y a une évaluation du risque sur le centre « retour», dont les risques d'infiltration.

4) Présentation des groupes de travail

La Miviludes doit pouvoir s'appuyer sur des analyses et des recherches et elle joue aussi son rôle de coordination en proposant l'approfondissement de quelques sujets, à la fois à des universitaires et des professionnels et acteurs terrains. L'intérêt d'un dialogue entre théoriciens, chercheurs, scientifiques, praticiens et acteurs publics est une évidence, mais il reste difficile de concilier les priorités des uns et des autres et, au-delà de l'intérêt, de les mobiliser suffisamment. Il est envisagée est de publier un volume d'études joint au rapport d'activités 2017. Le repérage de travaux universitaires et la commande de synthèses scientifiques est un des objectifs des groupes de travail. Selon les sujets proposés, l'ambition serait aussi de développer des outils pratiques.

Au préalable, les conseillers de la Miviludes doivent identifient les personnalités qui pourraient participer et réunir des éléments méthodologiques afin de nourrir les premières réunions. Les membres du Conseil d'Orientation comme ceux du Comité exécutif de pilotage opérationnel sont bien sûr invités à participer.

La Miviludes espère pouvoir lancer des invitations mi-novembre.

Quatre sujets proposés :

- Internet et les réseaux sociaux, vecteurs du développement de la pensée radicale
- Méthode et évaluation de la prise en charge des victimes et de leur famille
- Analyse de la jurisprudence en matière de dérives sectaires pour faciliter l'approche judiciaire de certains signalements
- Evaluation des concepts utilisés par la Miviludes à l'épreuve de l'actualité.

M. Chambaud interroge sur l'horizon pour le rendu des contributions, la charge de travail, le niveau universitaire visé, le « degré de granularité du milieu universitaire ». Il serait pertinent de faire le point sur les travaux qui existent et de voir comment les recherches peuvent nous aider.

S'agissant de la loi About-Picard, dire qu'elle est difficile à appliquer masque sans doute un manque d'ambition alors qu'un travail avec les magistrats et le développement des formations des enquêteurs lui donneraient plus d'effectivité.

M. Perrot reconnaît le travail de la Mivlludes, à la fois sur le long terme et sur celui lié à l'actualité, et souligne l'utilité de la « piqûre de rappel» que constitue parfois les actions de la Mission.

S'agissant de [redacted] il faudra voir s'il y a des avatars ailleurs sur le territoire. Il y a bien des exemples de « recyclage » de mouvements dans d'autres domaines après une condamnation.

S'agissant de la radicalisation islamiste, il faut veiller à ne pas tout englober sous ce terme, avec le risque de faire des auteurs des victimes. Il faut que des seuils soient définis avec des mentions d'actions différentes.

La séance est levée à 12h15.